

# Limitations de vitesse sur l'Adour

Arrêté n°2014.240-0005 portant règlement particulier de police de la navigation sur l'Adour, ses affluents et la Nivelles

Bayonne

Saint-Martin de Seignanx

Tarnos

Lahonce

Mouguerre

— Zone limitée à 16 km/h

---- Zone limitée à 16 km/h pour les sports nautiques

— Zone limitée à 6 km/h